Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250703-DE

2025/087

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 2 décembre 2025

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, Michel GOURDIN, Éliane MASSON, Daniel PITEL, Valérie PITOIS, David GUILLOUX, Michel COFFRE, Régine AUVRAY, Suzanne BRÉGU, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Jérôme CUDELOU.

Absents : Caroline CHARON, Carinne BOULVAIS, Nicolas EONO.

Absents représentés : Mme Julie PITEL représentée par M. Daniel PITEL, M. Claude DROVAL représenté par M. Dany LE MOUNIER.

Secrétaire de séance : Michaël BÉZIEL.

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 14 **Votants** : 16

Délibération n°2025.07.03

BÂTIMENTS COMMUNAUX – Atelier technique municipal – Avenant n°1 Lot n°1 - Entreprise LEMONNIER

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique relatifs à la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2023.05.02 du 4 mai 2023 décidant de la construction d'un nouvel atelier technique municipal rue des Sports et du lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°2024.04.02 du 21 mai 2024 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet « Les Ateliers du Gué » pour la construction d'un atelier technique municipal rue des Sports ;

Vu la délibération n°2024.08.03 du 9 décembre 2024 décidant d'effectuer les missions de coordination, de sécurité et protection de la santé, et de contrôle construction avec l'entreprise Dekra pour la construction d'un atelier technique municipal rue des Sports ;

Vu la délibération n°2024.08.04 du 9 décembre 2024 décidant d'effectuer une étude de sol avec l'entreprise Sol Conseil pour la construction d'un atelier technique municipal rue des Sports ;

Vu la délibération n°2024.08.05 du 9 décembre 2024 approuvant l'avant-projet sommaire décidant pour la construction d'un atelier technique municipal rue des Sports ;

Vu la délibération n°2025.03.03 du 12 mai 2025 validant le projet et autorisant Madame le Maire à lancer la consultation des marchés publics selon la procédure adaptée pour la construction d'un atelier technique municipal rue des Sports ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne le 27 mai 2025 et publié le lundi 2 juin 2025, fixant la date limite de réception des offres du marché pour la construction d'un atelier technique municipal au mercredi 2 juillet 2025 à 12h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la réunion de la commission d'Appel d'Offres en date du 29 juillet 2025 ;

2025/088

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213500101-20251208-20250703-DE

Vu la délibération n°2025.04.08 du 29 juillet 2025 attribuant le marché des travaux par lots ;

Vu la notification du marché en date du 12 août 2025, accepté le 15 septembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de la construction de l'atelier technique municipal, il apparait que des travaux modificatifs pour le lot n°1 doivent être prévus : ajout d'un fourreau AEP hors PEHD liaison cimetière, busage du fossé, regard EP 50 X 50, fondation de voirie pour intervention charpentier, fermeture du fond de forme de la plateforme pour charpentier ; suppression clapets anti-retour + tête d'aqueduc, débourbeur, tabouret de branchement EU + raccordement ;

Vu l'avenant n°1 proposé par l'entreprise LEMONNIER qui entraine une plus-value d'un montant de 2 330,70 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver les travaux modificatifs présentés pour le lot n°1,**
- **de valider les modalités de l'avenant n °1 proposé par l'entreprise LEMONNIER avec une plus-value d'un montant de 2 330,70 € HT,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant susvisé ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

À l'unanimité (Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 10/12/2025.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,

Michaël BÉZIEL